

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

À cette assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la Conseillère Danielle D. DuSablon, Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h05.

2015-12-14-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2015-12-14-233

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry introduit le budget et demande au directeur général et secrétaire-trésorier de présenter les prévisions budgétaires. À la suite de cette présentation, aucune question n'est soulevée.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2016, représentant des revenus et des dépenses de 1 773 133\$ soient adoptées.

ADOPTÉE

2015-12-14-234

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le plan triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 suivant soit adopté.

Année	Projet	Montant	Financement
2016	Eau (AQPM)	1 500 000\$	TECQ /PRIMEAU/ Emprunt
2017	Chemins	1 000 000\$	Subvention AIRRL/ Surplus
2018	-	-	-

ADOPTÉE

2015-12-14-235

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2015 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 143-2015 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2016 soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2015-12-14-236

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h10.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire